



Emerald Health Therapeutics fait part des progrès accomplis dans son programme de production et de traitement

Août 6, 2019

VICTORIA (Colombie-Britannique, Canada), 06 août 2019 (GLOBE NEWSWIRE) -- Emerald Health Therapeutics, Inc. (ci-après « Emerald », TSXV : EMH ; OTCQX : EMHTF) a communiqué aujourd'hui les dernières nouvelles concernant ses diverses initiatives de culture et de traitement.

« Alors que la première serre de 10,22 hectares (soit 1,1 million de pieds carrés, ou 25 acres) de notre coentreprise Pure Sunfarms est dorénavant entrée en phase de pleine production et est génératrice de revenus nets importants, et que notre seconde serre de 10,22 hectares est en cours de conversion pour une mise en service courant 2020, nous nous concentrons à présent sur la finalisation de la construction, l'obtention des licences et la mise à l'échelle opérationnelle de la culture commerciale et de la transformation après récolte sur nos autres sites en partenariat avec des prestataires de services tiers, et avons récemment pu faire état de plusieurs avancées », a commenté Riaz Bandali, président-directeur général d'Emerald. « Ces initiatives s'appuient sur notre plateforme de culture et de fabrication, et constituent la base de nos activités de développement de produits Cannabis 2.0, sur lesquelles nous continuons de progresser ».

Mise en service initiale de la serre biologique avec obtention du permis municipal préliminaire ; plantation de cannabis bio en extérieur achevée dans la région métropolitaine de Vancouver

Emerald a obtenu son premier permis municipal en vue de cultiver le cannabis bio dans la région métropolitaine de Vancouver, en Colombie-Britannique. Cette autorisation lui permet d'ores et déjà d'occuper et exploiter sa première serre à haute technologie d'une superficie de 7 250 mètres carrés (78 000 pieds carrés) entièrement dévolue à cette activité. Conformément à l'annonce publiée le 24 juin 2019, Emerald s'est déjà vu octroyer sa licence de culture par Santé Canada pour ce site, lequel est équipé pour la culture, la coupe, le séchage et l'ensachage en vrac de cannabis. Le plan de cette opération déployée sur une superficie de 8 hectares (20 acres) comprend 14 500 mètres carrés (156 000 pieds carrés) répartis entre deux serres avec une conception et des équipements de pointe, ainsi que 4,85 hectares (12 acres, soit env. 500 000 pieds carrés) de culture en plein air, avec pour objectif de produire plus de 20 000 kg de fleurs de cannabis à rythme annuel.

Selon les prévisions, cette opération permettra d'élever en culture biologique des variétés de cannabis exclusives destinées à être commercialisées sous forme d'emballages de fleurs séchées et d'extraits à valeur ajoutée directement dans les serres de l'entreprise, le cannabis bio étant majoritairement destiné à être extrait à partir des cultures en plein air.

Récapitulatif et statut de l'opération :

Serre 1

- La construction de la serre est terminée et les dépenses en capital ont été pratiquement réglées en totalité.
- La licence de culture initialement délivrée par Santé Canada prévoit la production sur 1 400 mètres carrés (15 000 pieds carrés) appartenant à ce site ; cette surface sera dans un premier temps utilisée pour la culture de plantes-mères.
- Emerald a soumis une demande d'amendement à Santé Canada en vue d'étendre la production sur les 5 700 mètres carrés (61 000 pieds carrés) restants.
- La plantation de cette serre devrait être achevée dans le courant du troisième trimestre.

Serre 2

- La construction de la deuxième serre de 7 250 mètres carrés (78 000 pieds carrés) progresse, et la majeure partie des dépenses en capital ont été réglées.
- Cette serre devrait entrer en phase de pleine production d'ici début 2020.

Plantations extérieures

- assage en revue de la récente modification de licence par Santé Canada en vue de cultiver le cannabis en plein air sur 4,85 hectares (12 acres) de ce site
- Achèvement de la mise en terre de 45 000 plants de cannabis bio sur la surface en plein air le 1er août
- Première récolte de fleurs de cannabis cultivé en extérieur prévue au 3e trimestre 2019.
- Emerald est l'un des rares producteurs canadiens titulaires d'une licence délivrée par Santé Canada autorisant la culture du cannabis en extérieur cette année. Durant la saison de culture en plein air 2019, Emerald fera croître son activité à des fins commerciales, mais procédera prioritairement à l'évaluation des cultivars, ainsi que des techniques de culture et de récolte à même de permettre le futur développement potentiel d'un cannabis fiable, de qualité et à faible coût.

Lancement de l'opération en serre au Québec : autorisation complète prévue pour le 3e trimestre

Emerald a soumis à Santé Canada son dossier de preuves final relatif à l'exploitation de son usine de production et de traitement en intérieur de Verdélite d'une superficie de 81,75 hectares (88 000 pieds carrés) à Saint-Eustache (Québec). L'intention d'Emerald est de s'appuyer sur le degré élevé de contrôle permis par cette exploitation entièrement couverte afin de cultiver du cannabis de qualité supérieure à partir de ses propres souches, avec pour objectif de les commercialiser sous forme de fleurs séchées emballées et d'extraits à valeur ajoutée.

Emerald a dédié une superficie significative de son site de production de Verdélite à la mise en place de capacités de traitement avancé post-récolte. Des équipements de conditionnement permettant de manutentionner jusqu'à 36 000 kg de fleurs séchées par an sont d'ores et déjà opérationnels et devraient tourner prochainement à pleine capacité. Le but est de parvenir à une capacité d'extraction annuelle d'environ 10 000 kg au quatrième trimestre de l'année en cours, afin de renforcer et étendre la capacité d'extraction existante d'Emerald sur le site de Victoria (Colombie-Britannique). L'ambition d'Emerald est que l'opération menée au Québec joue un rôle déterminant dans la fabrication de produits à valeur ajoutée à base de cannabis, dans le but d'approvisionner le marché avec une gamme étendue, autorisée par la législation relative aux produits « ingérables », ou Cannabis 2.0, qui sera promulguée sur l'ensemble du territoire du Canada à la fin de l'année.

Récapitulatif et statut de l'opération :

- Environ 2 322 mètres carrés (25 000 pieds carrés) font actuellement l'objet d'une autorisation de production délivrée par Santé Canada, dont environ 557 mètres carrés (6 000 pieds carrés) exploités à des fins de culture.
- Après obtention de sa licence modifiée, Emerald prévoit d'étendre la culture à environ 3 700 mètres carrés (40 000 pieds carrés).

Extraction de CDB à grande échelle et encapsulation sous forme de gélules : finalisation du dossier de preuves en cours avant soumission

Au cours des prochaines semaines, Factors R&D Technology Inc., partenaire stratégique d'Emerald dans le domaine de la fabrication, soumettra son dossier de preuves final à Santé Canada en vue d'obtenir une licence pour la partie sécurisée et distincte de l'un de ses sites de fabrication de produits médicaux naturels spécialisés dans l'extraction et l'encapsulation de CBD à partir du chanvre. L'usine en cours d'agencement pour les besoins de la production de CDB dispose d'une capacité de transformation annuelle d'un million de kilogrammes en ce qui concerne l'extraction de biomasse de chanvre, et de 600 millions d'unités pour l'encapsulation en gélules souples.

Emerald a en outre conclu un partenariat en vue d'acquérir environ 485 hectares (1 200 acres) de chanvre cultivé au Canada pour la saison 2019, et envisage de transformer la moisson résultante, en sus de la récolte stockée en 2018, sur le site de Factors moyennant un prix coûtant majoré.

Cette prévision de capacité d'extraction de chanvre par Factors s'accompagne de relations contractuelles annexes conclues par Emerald avec des prestataires de services d'extraction tiers. La société s'efforce par ailleurs d'accroître sensiblement ses capacités d'extraction au Québec afin de compléter celles dont elle dispose à Victoria (Colombie-Britannique).

Avec ces ressources en main, Emerald a annoncé au cours de ces derniers mois le lancement et les achats à l'échelle provinciale de sa nouvelle huile de CBD SYNC 25 à haut potentiel en Colombie-Britannique, en Alberta et au Saskatchewan. Durant la dernière semaine de juillet, Emerald a procédé à une deuxième livraison de SYNC 25 à destination de la Colombie-Britannique.

Engagements financiers

Emerald bénéficie d'une facilité de crédit octroyée par son actionnaire principal Emerald Health Sciences depuis le 25 août 2015. Ce programme est structuré de manière à octroyer un prêt renouvelable par le biais d'un billet à ordre payable sur demande au taux d'intérêt de 12 % par an. Le montant sollicité par Emerald dans le cadre de cette procédure s'élève à 9,7 millions de dollars à ce jour.

Emerald a également ajusté les modalités de paiement de l'accord d'achat passé auprès de son fournisseur québécois Agro-Biotech, aujourd'hui connu sous le nom de Verdélite. Sur le montant exigible de 9 millions de dollars, Emerald réglera 1 million par mois entre août et novembre, puis procédera à un versement final de 5 millions en décembre, plus les intérêts au taux annuel de 10 % à compter du 31 mai 2019.

L'obligation d'Emerald envers Pure Sunfarms, qui résulte de l'exercice récent par la coentreprise de son option d'acquisition des 10,22 hectares (1,1 million de pieds carrés, ou 25 acres) de la serre Delta 2 (adjacente à la serre Delta 3 d'une superficie de 10,22 hectares situé à Delta, C.-B.), dont la prise en charge a été entièrement assumée par Emerald, s'élève à 25 millions de dollars. À ce jour, Emerald a versé à Pure SunFarms la somme approximative de 12,5 millions de dollars sur son engagement de 25 millions. Le solde, d'un montant d'environ 12,5 millions, est payable au fur et à mesure des engagements de Pure Sunfarms en matière de construction et d'achats d'équipements pour les besoins du projet de conversion D2, et devrait être réglé en quasi-totalité d'ici la fin 2019.

Emerald a par ailleurs conclu un accord de prêt d'actionariat auprès de Sunfarms Pure avec prise d'effet au 5 juillet 2018, qui prévoit l'octroi à Emerald d'un crédit de 13 millions de dollars par Pure Sunfarms. Ce prêt consenti au taux d'intérêt de 6,2 % annuel est revalorisé chaque année et payable à la demande. Bien que le flux de trésorerie accordé par Pure Sunfarms soit initialement destiné à la mise en place du site Delta 2, Emerald envisage d'affecter partiellement le remboursement de cet emprunt à la gestion de sa trésorerie dès le quatrième trimestre 2019, bien que le calendrier de remboursement exact n'ait pas encore été fixé.

Octroi d'options d'achat

M. Riaz Bandali, récemment promu président-directeur général d'Emerald, s'est vu accorder une option d'acquisition de 360 000 actions ordinaires au cours d'exercice de 1,92 \$, 25 % de l'acquisition d'options prenant effet immédiatement, suivis de 25 % chaque année suivante.

À propos d'Emerald Health Therapeutics, Inc.

Emerald Health Therapeutics, Inc. est un producteur canadien licencié de produits à base de cannabis. Ses initiatives stratégiques sont axées sur le développement de produits différenciés à valeur ajoutée pour les clients à usage médical et pour adultes, soutenus par une nouvelle propriété intellectuelle, la culture à grande échelle, l'extraction et l'encapsulation de gélules, ainsi que des canaux de marketing et de distribution uniques. Les installations de Pure Sunfarms, détenues à 50 % en Colombie-Britannique, ont atteint leur production annuelle complète d'environ 75 000 kg dans les installations de leur première serre Delta 3 de 10,22 hectares (1,1 million de pieds carrés). Une deuxième serre de 10,22 hectares devrait être en pleine production d'ici la fin de l'année 2020. Les deux autres installations détenues à 100 % par Emerald, une installation de culture en serre et de

transformation de haute qualité au Québec ainsi qu'une serre biologique et une installation en plein air située en Colombie-Britannique, sont en phase finale de construction et s'efforcent d'obtenir l'extension de leurs autorisations définitives. Emerald a également sous-traité environ 485,6 hectares (1 200 acres) de chanvre pour chaque année de 2019 à 2022 dans le but d'extraire du cannabidiol à moindre coût. Son équipe possède une grande expérience des sciences de la vie, du développement de produits, de l'agroalimentaire à grande échelle et du marketing.

Pour plus d'informations, veuillez visiter le site www.emeraldhealth.ca ou contacter:

Rob Hill, Directeur financier
(800) 757 3536 poste n° 5

Relations avec les investisseurs d'Emerald
(800) 757 3536 poste n° 5
invest@emeraldhealth.ca

Ni la Bourse de croissance TSX, ni son fournisseur de services de réglementation (tel que ce terme est défini dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assume la responsabilité du caractère adéquat ou exact du présent communiqué.

Mise en garde concernant les déclarations prospectives : certaines déclarations formulées dans ce communiqué de presse, qui ne sont pas des faits historiques, sont des déclarations prospectives et sont soumises à d'importants risques, incertitudes et hypothèses, tant généraux que spécifiques, qui donnent à penser que les résultats ou les événements réels pourraient différer considérablement de nos attentes exprimées ou sous-entendues par lesdites déclarations prospectives. Ces déclarations incluent l'obtention des approbations réglementaires requises, les capacités de production et de transformation des diverses installations, l'agrandissement des installations, l'obtention de permis de culture supplémentaires et autres permis, la production dans diverses installations, la réception des livraisons de chanvre, la passation d'accords stratégiques, le paiement des montants dus par, et dus à Emerald, la transplantation de cultures, l'obtention des approbations municipales définitives, l'évaluation des techniques de culture et de récolte, la production de cannabis d'excellente qualité, à faible coût et à grande échelle, ainsi que les coûts de production prévus.

Nous ne pouvons pas garantir que les déclarations prospectives se matérialiseront, et les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives impliquent des risques et des incertitudes liés, entre autres, à des modifications de la législation et de la réglementation ; aux changements de gouvernement ; à l'incapacité à obtenir les approbations ou permis réglementaires ; à l'incapacité à obtenir le financement nécessaire ; aux résultats des activités de production et de vente ; aux résultats de la recherche scientifique ; aux changements réglementaires ; aux variations des prix et des coûts des intrants ; à la demande de main-d'œuvre ; à la demande de produits ; au fait de ne pas obtenir des contreparties qu'elles remplissent leurs obligations contractuelles ; ainsi qu'aux facteurs de risque décrits dans le formulaire d'information annuel de la Société et à d'autres documents réglementaires. Les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse représentent nos attentes à la date du présent communiqué. Les déclarations prospectives sont présentées dans le but de fournir des informations sur les attentes et les projets actuels de la direction et de permettre aux investisseurs et à d'autres personnes de mieux comprendre notre environnement d'exploitation prévu. Il est rappelé aux lecteurs que ces informations peuvent ne pas être pertinentes pour d'autres fins. La Société n'assume aucune obligation de mettre à jour ou de réviser lesdites déclarations afin de refléter de nouvelles circonstances ou événements inattendus au fur et à mesure qu'ils se produisent, sauf si cela est exigé par la loi en vigueur.



Source: Emerald Health Therapeutics Inc.